

LES
PROVINCIALES
OU
LÉTTRES ESCRITTES

P A R

LOUIS DE MONTALTE,

A un Provincial de ses amis & aux RR. PP. Jesuites, sur
la Morale & la Politique de ces Peres :

Traduites en Latin

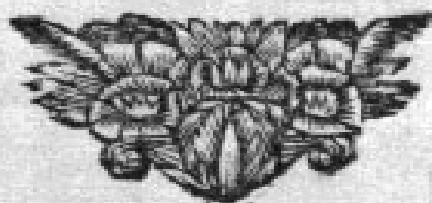
PAR GUILLAUME WENDROCK,
THEOLOGIEN DE SALTZBOURG.

En Espagnol

PAR LE SR. GRATIEN CORDERO,
de Burot.

Et en Italien

PAR LE SR. COSIMO BRUNETTI,
GENTIL-HOMME FLORENTIN.



A COLOGNE.

Chez BALTHAZAR WINFELT, M DC LXXXIV.

A V I S

Sur ces Traductions.



Les Lettres de Louis de Montalte qui ont d'abord esté connues sous le nom de Lettres Provinciales, ont reçu par tout une si grande approbation qu'il ne faut pas s'étonner si d'habiles hommes ont esté bien aises de les faire voir en diverses langues.

Il y a longz tems qu'elles ont esté imprimées en Angleterre traduites en Anglois fort elegamment par un Anglois Catholique.

Guillaume Wendrock les a traduites en Latin : & tout le monde demeure d'accord qu'il est difficile de trouver un ouvrage de cette nature plus exact & plus achevé, & dont le tour & les expressions soient plus latines & plus naturelles : sans parler des commentaires qu'il y a joints, où tout les Principes d'une morale véritablement chrestienne sont si bien expliquez & si solidement établis qu'un Prince des plus pieux de ce siècle, croit faire une chose fort avantageuse a la Religion de recommander & même de donner ce livre aux Ecclesiastiques de sa connoissance.

La Version Italiennne est de M. l'Abbé Brunetti Gentilhomme florentin qui a esté connu & estimé a Rome, en France & en Pologne ou il est mort depuis quelques années. Comme il tenoit a honneur qu'un de ses Ancestres se fust rendu celebre pour avoir travaillé a l'embelissement de la langue Italiennne, ce luy avoit esté un sujet d'en faire une étude particuliere afin de la sçavoir dans toute sa perfection. Il fit la Traduction de ces lettres lors qu'il estoit en France il y a plus de 25. ans, & il la laissa a un de ses amis pour en faire ce qu'il voudroit.

Pour ce qui est de la version Espagnole, n'en connoissant point l'auteur & sçachant seulement que c'est un Espagnol naturel qui a du merite, je n'en dis rien davantage. Mais je croy que tout ce qu'il y a de gens d'esprit en ce pays-là luy sçauront gré, de leur avoir donné moyen de voir en leur langue, un des modelles les plus achevez que l'on puisse souhaiter d'une véritable eloquence qui brille par tout d'une infinité de beautez, mais si simples & si naturelles, qu'on croit entendre un entretien, & non pas lire un livre, tant Montalte a sçu verifiser cette parole d'un ancien, que le chef-d'oeuvre de l'art est de faire en sorte qu'il n'y en paraisse point.

L E S
P R O V I N C I A L E S ,

O U
L E T T R E S E S C R I T E S

P A R
L O U I S M O N T A L T E

A un Provincial de ses amis, & aux
R R. P P. Jesuites ;

Sur la Morale & la Politique de ces Peres.

En François, en Latin, en Espagnol,
& en Italien.

PREMIERE
LETTRE
Ecritte à un
PROVINCIAL

Par
UN DE SES AMIS.

*Sur le sujet des Disputes pre-
sentes de la Sorbonne.*

De Paris, ce 23. Janvier, 1656.

MONSIEUR,

Nous estions bien abusez! Je ne suis détrompé que d'hier; jusques-là j'ay pensé que le sujet des disputes de Sorbonne estoit bien important, & d'une extrême conséquence pour la Religion. Tant d'assemblées d'une Compagnie aussi célèbre qu'est la Faculté de Theologie de Paris, & où il s'est passé tant de choses si extraordinaires, & si hoës d'exemple, en font concevoir une si haute idée, qu'on ne peut croire qu'il n'y en ait un sujet bien extraordinaire.

Cependant vous serez bien surpris, quand vous apprendrez par ce recit à quoy se termine un si grand éclat; & c'est ce que je vous diray en peu de mots, après m'en estre parfaitement instruit.

On examine deux Questions: l'une de Fait, l'autre de Droit.

Celle de Fait consiste à sçavoir, si M. Arnauld est temeraire, pour avoir dit dans sa seconde Lettre qu'il a leu exactement le Livre de Jansenius, & qu'il n'y a point trouvé les Propositions condamnées par le seu Pape; & néanmoins, que comme il condamne ces Propositions en quelque lieu qu'elles se rencontrent il les condamne dans Jansenius, si elles y sont.

La question sur cela est de sçavoir, s'il a pû sans temerité témoigner par

AD
AMICUM
PROVINCIALEM
EPISTOLA PRIMA.

*De Sorbonicis Contentionibus,
& potestatis proxima fabu-
la, à Molinistis inducta ad
Censuram Arnaldina confe-
tionem.*

*Lutetiae Parisiorum, x. Cal. Febr.
Anno 1656.*

Quanto in errore versati sumus! At ille me leva- vit hesternus dies. In istis Sorbonicis turbis rem gravissimam agi, tantumque veri putabamus. Eam opinionem attulerant tot celeberrima Facultatis comitia, tot invidiarum rerum concursus, quibus non graves aliquas & insignitates causas subesse vix credibile erat.

At tu mecum non mediocriter stupes, quo tantus redieris apparatus. Pausis igitur accipe qua diligenter exquisita cognovi.

Aguntur duas questiones: una factum, altera jus attingit.

Illam est, An temeritatis reus Arnaldus, quod in secunda epistola ita scripserit: Jansenii librum accurate à se perlectum, nec tamen inventas in eo propositiones illas, quas Innocentius XI damnat: cæterum illas à se ubilibet damnari; &, si sint in Jansenio, etiam in Jansenio.

*Queritur ergo, an hac quam præ-
tulit dubitatio sit temeraria, cum quin-*